



Compte-rendu des délibérations du collège

5 mars 2014

Le 5 mars 2014, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- ❖ Décision n°2014-001 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour la société BES S.A.S. ;
- ❖ Décision n°2014-002 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour la société Electraworks (France) Limited ;
- ❖ Décision n°2014-003 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour le Pari Mutuel Urbain (PMU) ;
- ❖ Décision n°2014-004 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour le Pari Mutuel Urbain (PMU) ;
- ❖ Décision n°2014-005 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour le Pari Mutuel Urbain (PMU) ;
- ❖ Décision n°2014-006 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour le Pari Mutuel Urbain (PMU) ;
- ❖ Décision n°2014-007 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour la société Winamax ;
- ❖ Décision n°2014-008 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour la société Betclic Enterprises Limited ;
- ❖ Décision n°2014-009 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour la société Betclic Enterprises Limited ;
- ❖ Décision n°2014-010 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour la société Everest Gaming Limited ;

- ❖ Décision n°2014-011 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour la société France Pari ;
- ❖ Décision n°2014-012 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour la société France Pari;
- ❖ Décision n°2014-013 portant homologation d'un logiciel de jeux ou de paris pour la société Beturf ;
- ❖ Décision n°2014-014 portant acceptation d'un sous-traitant d'organisme certificateur ;
- ❖ Décision n°2014-015 portant inscription sur la liste des organismes certificateurs.